

Partenariats Public-Privé: de quoi s'agit-il exactement?

En 2004 – 2005, 206 contrats de PPP ont été signés à travers le monde pour un investissement total de 52 milliards de dollars US. La Suisse, à son tour, recourt de plus en plus à cette forme organisationnelle des services publics (stade de la Maladière, projet Métamorphose etc.).

■ Qu'entend-on par PPP?

Il n'existe malheureusement pas d'accord unanime sur ce qu'est un PPP. Pour les économistes, le PPP est mieux défini en faisant référence aux différentes tâches nécessaires à la fourniture de services publics et à la répartition de ces tâches entre les partenaires publics et privés. Ces tâches sont au nombre de quatre: la définition des projets, leur financement, la construction des infrastructures correspondantes et leur gestion quotidienne. Traditionnellement, la puissance publique définit les contours du projet en question, en garantit le financement, et en assure la gestion sous forme de régies municipales ou d'«agences». A contrario, la construction des infrastructures est souvent laissée au secteur privé. Dans le cas d'un PPP, la puissance publique délègue au secteur privé l'ensemble de ces tâches et signe un contrat de long terme avec ce dernier pour la fourniture du service.

■ Quel est le domaine d'application des PPPs?

Si les PPPs ont été tradition-

nellement utilisés dans les secteurs des transports, de l'énergie et des services environnementaux, leur champ d'application s'est récemment étendu vers des domaines tels que les technologies de l'information, la gestion des prisons, des centres de loisirs ou des hôpitaux, voire l'éducation.

■ Pourquoi faire appel aux entreprises privées pour assurer des services d'intérêt général?

Il ne fait guère de doute que la puissance publique voit dans le recours aux PPPs un moyen de passer hors bilan une partie de sa dette. Cette « illusion fiscale » ne constitue toutefois en rien un bénéfice économique pour les PPP. Il faut donc trouver ailleurs les raisons d'un quelconque avantage des PPP sur le mode contractuel traditionnel. Une des raisons souvent avancée tient à la défaillance en termes d'efficacité productive de l'entreprise publique. De par la forme de propriété et l'ingérence politique, il peut exister un déficit d'incitations à fournir un effort pour rentabiliser un service. En termes d'exécution de travaux aussi, un opérateur privé par son savoir-faire est plus rapide. En faisant appel au privé, on peut donc avoir un service public à moindre coût. Toutefois, une véritable privatisation, contrairement au PPP, empêcherait les autorités de garder un contrôle et un moyen de régulation afin de s'assurer que la mission d'intérêt général reste remplie.

■ Quel est le bilan des PPP aujourd'hui?

Il y a beaucoup de réussites, mais également un grand nombre d'échecs. Dans un contrat à long terme, tout ne peut pas être prévu. La plupart des partenariats sont d'ailleurs souvent renégociés. C'est là que des problèmes peuvent surgir: la puissance publique peut rompre le contrat une fois que les investissements sont réalisés. A l'inverse, un opérateur privé peut se retrouver dans une position de force pour imposer ses conditions.

Les institutions en charge du montage et de la supervision des PPPs prennent alors toute leur importance. Lorsque celles-ci sont faibles (capacités technique et financière limitées, engagement réduit à cause du cycle politique, responsabilisation restreinte), le risque d'occurrence de tels comportements opportunistes est plus fort.

LAURE ATHIAS

redaction.ch@mediaplanet.com

PUBLICITÉ

NAVI MOBILITÉ®
Rapide - Economique - Ecologique

SUISSE
FRANCE

LAC LÉMAN

Lausanne
Nyon
Yvoire
Thonon
Evian
Chens

90x par jour*

L'autre rive n'a jamais été aussi proche!

Lausanne – Evian 35 min. ▶ 27 x par jour*	Nyon – Yvoire 20 min. ▶ 20 x par jour*
Lausanne – Thonon 27 min. ▶ 25 x par jour*	Nyon – Chens 20 min. ▶ 18 x par jour*

* Nombre de traversées maximum durant l'horaire d'été et temps de trajet minimum. Sous réserve de modification sans autre avis.

Billets aller / aller-retour
Cartes multicourses
Abonnements CGN (N1 / N2 + N1 / N4)
Abonnements combinés (CGN + réseaux terrestres)

Information
+41 (0)848 811 848
Guichets CGN
www.cgn.ch